

COMPTE-RENDU DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) 06 JUILLET 2010

➤ Le CNAS a siégé sous l'ancienne configuration. Les nouveaux représentants doivent être nommés avant le 15 juillet. Le **règlement intérieur** devant être soumis au vote lors du prochain CNAS, l'administration souhaite aborder ce point en amont pour recueillir les éventuelles demandes de modifications. SUD Culture Solidaires tient à ce que les suppléants gardent la même importance que celle des titulaires, tous les membres du CNAS devant être partis prenante du comité. Les suppléants étant amenés à remplacer les titulaires, ils doivent donc être informés de l'ensemble des dossiers susceptibles d'être examinés. Par ailleurs, comme il est de plus en plus difficile de s'absenter des services, si les convocations sont adressées à l'ensemble des membres ces derniers peuvent prendre toutes les dispositions nécessaires dans un délai raisonnable. SUD Culture Solidaires souhaite également que les experts des organisations syndicales puissent participer à l'ensemble des débats, ce qui leur permet d'être informés du fonctionnement du CNAS et des sujets qui y sont débattus. Cette demande participe de la formation syndicale.

➤ **Les points de suivi du CNAS de février 2010**, pour plus de précision sur les dossiers se référer au compte-rendu du CNAS du 04/02/2010, en lien sur le site de SUD :

http://www.sud-culture.org/expressions/IMG/pdf_100212_compte_rendu_du_CNAS_du_04_fevrier_2010.pdf

- **La mutualisation des services sociaux en région** : le ministère de l'intérieur ne souhaite pas conventionner avec les EP Culture : l'INRAP et le CMN. Le MCC s'engage à identifier les sites qui ne seraient pas couverts par un service social et à contacter les services RH de l'INRAP et du CMN.

- **La restauration collective pour les agents en formation**. Pour les agents en formation dans le XIIIème arrondissement de Paris, la BNF leur permet d'accéder à la cantine mais au tarif invité. Aucune solution n'a pu être trouvée aux abords du centre Formeret dans le IXème. Le BASP (bureau des affaires sociales et de la prévention) attend une réponse d'Avenance pour l'accès à un restaurant collectif situé Boulevard Haussmann. Il étudiera d'autres pistes, notamment celle de la cantine du CNAM.

- **Décharges horaires pour les associations** : le MCC a adressé à l'ensemble des directeurs des DRAC un courrier rappelant l'existence de ces décharges et la nécessité de les respecter.

- **Plaquette ministérielle Action sociale** : ce document, qui synthétise l'ensemble des prestations auxquelles les agents du ministère peuvent prétendre, a vocation à être actualisé régulièrement. L'objectif étant de diffuser au mieux l'information, le ministère réfléchit aux canaux de diffusion les plus pertinents.

SUD Culture Solidaires souhaite qu'il y soit fait mention des sections régionales

interministérielles d'action sociale (SRIAS) car peu d'agents en ont connaissance, ce que l'administration a accepté. Elles mènent une action sociale complémentaire aux actions ministérielles. Les SRIAS, qui sont présidées par un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale, reçoivent un budget de la Fonction publique. Même si celui-ci est largement insuffisant pour répondre aux besoins des agents, les SRIAS essaient, avec les moyens disponibles, de venir en aide à l'ensemble des agents de la fonction publique, qu'ils soient actifs ou retraités. Les activités des SRIAS sont différentes d'une région à l'autre. Elles proposent notamment des séjours pour les enfants, des logements d'urgence, des places en crèches, des aides aux retraités,...

L'administration accepte de prendre en compte cette demande lors de l'actualisation de la plaquette.

- **Notion d'enfant à charge** : le débat autour de ce sujet est récurrent au CNAS. Un agent qui n'a pas la garde de son enfant peut-il prétendre aux prestations relatives à l'enfant, notamment pour les séjours ? Le BASP a saisi, pour avis, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique). Celle-ci se réfère à la circulaire de 2002 qui confirme que la notion d'enfant à charge à retenir est celle définie à l'article L.513-1 du livre V- titre 1^{er} du code de la sécurité sociale : « charge effective et permanente de l'enfant ». La DGAFP est consciente de l'obsolescence de ce texte au vu de l'évolution de la structure familiale. Elle travaille à la refonte du texte pour prendre en compte l'évolution des situations. Le BASP reconnaît que la situation est complexe, actuellement les dossiers sont analysés en faveur des agents. ***L'administration propose de passer en revue l'ensemble des prestations et d'en voir le régime. A partir de cette mise à plat, le moins pénalisant pour la famille sera retenu. Ce point sera étudié lors d'un groupe de travail.***

- **Réponses aux associations** : Pour les associations de Haute-Normandie et de PACA: le courrier envoyé par le BASP indique que le comité souhaite rappeler que le financement des voyages (taux de subventionnement) ne doit pas être supérieur à 30%. SUD Culture Solidaires ne souhaite pas être associé, en tant que membre du CNAS, à cette préconisation. Ses représentants ont en effet exprimé à plusieurs reprises leur position sur cette limite. Un subventionnement plus important est parfois nécessaire pour que les agents puissent accéder à certaines activités.

- **Réponse de l'Opéra de Paris** à la demande du MCC de bénéficier de tarifs réduits pour ses agents : «le Ministère bénéficie à ce jour de deux accès privilégiés (...) une remise tarifaire de 10% sur le prix des places, mais sur un contingent en pratique certes limité (...), et de l'attribution de plus de 1700 places d'invitations par an, à des fins certes protocolaires et non sociale (...) Il semble envisageable (...) d'accorder aux agents du ministère une remise de 20% sur des contingents de places de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie incluse, sur les deux théâtres, et sur des dates et des spectacles qui seraient proposés à chaque début de saison à votre CNAS. Des offres promotionnelles prévoyant un taux de réduction plus important (allant jusqu'à 50%) pourraient de surcroît être proposées pour des spectacles réputés difficiles d'accès et/ou programmés sur des dates moins propices à un remplissage très élevé. » SUD Culture Solidaires, sans pouvoir préjuger de l'utilisation des places protocolaires, demande à ce qu'un contingent d'invitations à caractère social soit instauré à la même hauteur que celui des invitations protocolaires. ***L'administration propose de faire le point avec l'Opéra sur leur proposition et de voir avec le cabinet si les invitations protocolaires peuvent éventuellement bénéficier aux agents.***

➤ Point sur les travaux des Groupes de travail

- **Relogement AAS** : La solution de reloger l'association et ses activités dans l'immeuble des Bons Enfants est retenue. Une partie du hall et du rez de jardin pourrait être dévolue à l'association. La salle de sports serait implantée au 3^e sous-sol dans l'actuel parking, sur une dizaine de places représentant 263 m² avec les sanitaires (contre 90 m² actuel). Un escalier spécifique relierait ces 3 niveaux. La superficie totale allouée est estimée à 410 m². Il faudrait élargir certains passages et les travaux s'annoncent très coûteux surtout pour ce qui concerne l'évacuation de l'air mais l'architecte pense que c'est réalisable alors qu'auparavant, il avait toujours été affirmé le contraire. Les contraintes sont multiples, notamment l'accès et la nécessité de contrôle des adhérents de l'AAS. Les activités ne pourraient certainement plus se dérouler jusqu'à 22 heures comme actuellement. La visite demandée des espaces pour visualiser la possible implantation est considérée comme prématurée par l'administration.

Calendrier prévu. 17 juin : publication de l'avis à candidature. 10 août : démarrage des études. 10 septembre : rendu de la 1^{ère} phase (plusieurs scénarios). **11 octobre : validation définitive du dossier par le ministère.** Le dossier est composé de 2 tranches : l'une ferme qui concerne les bureaux et les salles d'activités, reliée à l'aménagement global du hall. L'autre, conditionnelle, concerne la salle de sports qui reste dans le flou et n'est pas budgétée.

Pour les organisations syndicales présentes à ce GT, la tranche conditionnelle (salle de sports) entraînera la tranche ferme, et non l'inverse, car elles ne veulent pas la dispersion des locaux de l'AAS. L'administration répond que s'agissant d'une opération globale, elle est dans l'impossibilité de chiffrer le coût du relogement de l'AAS. La tranche conditionnelle ne sera levée que si France Domaine accorde les crédits, le MCC attend la fin des études et la validation. Pour SUD Culture Solidaires, le calendrier n'est pas réaliste, le MCC annonce une livraison des travaux en 2011. Par ailleurs, la question de la pertinence de cette opération se pose, le coût de la relocalisation de l'AAS pourrait atteindre le double du prix de la vente des locaux rue du Renard.

- **Aide à la garde d'enfants handicapés** : acté dans son principe, lors du CNAS du 4 février 2010. Le groupe de travail s'est penché sur la possibilité d'étendre cette aide à la garde d'enfant handicapé à moins de 50%. SUD Culture Solidaires a mis au débat la prise en compte du quotient familial pour la modulation de cette aide. Nous craignons que, malgré les aides accordées, le solde à la charge des familles soit trop important, ce qui pénaliserait les agents aux faibles ressources qui ne peuvent faire face au coût important des gardes spécialisées. Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée, notamment avec l'aide des services sociaux, pour évaluer si des agents aux revenus modestes, susceptibles de bénéficier cette aide, feraient la demande si son montant était plus important. SUD Culture Solidaires est bien entendu en accord avec la mise en place de cette prestation qui répond à un besoin, mais il ne faudrait pas que certains agents, en raison de leurs revenus, ne puissent en bénéficier. ***Le CNAS adopte la proposition d'étendre l'aide à la garde d'enfant handicapé à moins de 50%.***

- **Restauration collective**, une réunion du groupe d'utilisateurs du restaurant administratif des Bons Enfants s'est tenue au mois de juin, SUD Culture Solidaires n'a pu y assister mais veillera à être représentée pour les prochaines. Pour nous, la création de la commission restauration, actée au CNAS du 4 février 2010, doit répondre à l'ensemble des problématiques liées à la restauration collective des agents du MCC. Nous ne comprenons pas qu'elle se cantonne au restaurant des Bons Enfants. ***L'administration propose de scinder cette commission en deux sous-commissions, l'une attachée au restaurant des Bons Enfants qui***

se réunira de manière régulière pour aborder les sujets (notamment le renouvellement de marché), et l'autre qui abordera la problématique plus générale de la restauration collective.

- **Séjours enfants** : suite au transfert de la gestion des colonies de vacances et séjours du MCC à l'AAS, cette réunion avait pour but de recueillir l'avis des organisations syndicales sur le projet d'appliquer le système de huit tranches propre à l'AAS aux séjours pour enfants organisés au dernier trimestre par le BASP (séjours Toussaint). Cette disposition présenterait l'avantage de rendre plus facile la transition entre l'application du barème du BASP et celui de l'AAS. Cette proposition est mise au vote. SUD Culture Solidaires s'est abstenu. Si sur le fonds, l'application de ce barème est plutôt favorable aux agents qui disposent des plus faibles revenus, la méthode employée par l'administration est critiquable. Le groupe de travail du 1er juillet ayant été annoncé l'avant-veille, aucun représentant de SUD Culture Solidaires n'a pu se libérer dans un délai aussi court. Par ailleurs, ce sujet des tranches de revenus avait été abordé en 2009 dans un groupe de travail, où nous avons fait des propositions concrètes. Depuis il n'a jamais été remis à l'ordre du jour d'un groupe de travail CNAS.

➤ **Bilan et perspective de la politique du logement au MCC**

Le BASP dispose de deux leviers pour mener sa politique de logement : le parc préfectoral et les réservations de logements sur les crédits ministériels. L'offre a tendance à se réduire sur le parc préfectoral ; une bilatérale entre le MCC et la préfecture a permis de mieux cibler les besoins et les offres. Auparavant le ministère disposait de son parc domanial pour loger les agents en difficulté, cette voie n'est plus possible en raison de la réforme immobilière de l'Etat, menée par France Domaine. L'ensemble des logements du parc est désormais soumis aux lois du marché. Comme il s'agit de rentabiliser les biens immobiliers de l'Etat, les montants des loyers proposés sont désormais équivalents à ceux pratiqués dans le privé.

Les perspectives : le BASP a conclu un partenariat innovant avec le bailleur « 3F » qui s'est concrétisé sous la forme d'une convention qui précise que le bailleur propose au MCC des logements sur des zones prédestinées à l'avance. Elle exclut notamment le département de Seine Saint Denis (où les agents ne souhaitent pas habiter). L'engagement est pris sur un nombre de logements pour une durée déterminée. Ces réservations se faisant sur le parc ancien, grâce à des rénovations, le MCC obtient quelques opportunités sur Paris. Le 2^{ème} axe possible, est le partenariat avec des collectivités territoriales. La mairie d'Ivry sur Seine propose ainsi au MCC de contribuer à la rénovation de son parc et, en échange, elle mettra à disposition du ministère un certain nombre de logements. Le BASP oriente ses recherches sur des zones spécifiques par rapport à l'évolution du MCC : ex : Peyrefitte.

Le MCC dit être dépendant d'une offre qui n'est pas pléthorique. Pour les agents affectés hors Ile de France à la recherche d'un logement, l'interlocuteur privilégié est le service social des préfectures. SUD Culture Solidaires souhaite que les membres du CNAS puissent disposer d'un document récapitulatif de l'ensemble des logements réservés sur les crédits du ministère avec leur localisation, la surface des logements, le type (PLS, PLI...) le prix des loyers, établis d'après les conventions signées. ***L'administration donne un avis favorable à cette demande.***

De nouveaux logements situés à Nanterre vont être proposés aux agents. Le BASP propose de réunir une CALS (commission d'attribution des Logements Sociaux) le 12 juillet. Ces logements sont habitables dès le 2 août. L'annonce est parue le 29 juin. Pour permettre aux agents d'avoir un délai suffisant, ***la CALS est reportée à la fin du mois de juillet.***

L'ensemble des organisations syndicales dénonce à nouveau (déclaration intersyndicale au CNAS de septembre 2009 suite à la CALS du mois de juillet): http://www.sud-culture.org/expressions/spip.php?article787&var_recherche=cnas) le prix élevé des loyers des

logements proposés, la politique du logement du MCC s'éloigne du caractère social qui prévalait auparavant à la CALS. Il faut trouver des solutions pour proposer des logements qui soient réellement des logements sociaux et étudier la possibilité, pour les logements du parc domanial pour lesquels France Domaine fixe des loyers en forte augmentation, de maintenir le prix des loyers actuels. Les agents qui y sont logés aujourd'hui rencontrent de sérieux problèmes pour payer leur loyer et rester dans leur fonction. L'administration admet qu'il s'agit là d'un véritable problème, la politique immobilière de l'Etat ne vise qu'à conserver les NAS (Nécessité absolue de service) et à supprimer les US (Utilité de service). ***Le MCC s'engage à trouver une solution pour les logements appartenant au ministère situés en dehors des domaines, en négociant avec les bailleurs sociaux pour en conserver la jouissance.*** La CGT indique qu'à la dernière commission logement du domaine de Versailles, l'administration a annoncé une augmentation des loyers à venir de près de 100% pour les logements sur site. Cette situation risque de concerner l'ensemble des domaines. ***L'administration va dans un premier temps faire le point avec la direction de Versailles.***

➤ **Bilan 2009 du BASP :**

Le budget action sociale pour 2009 : 6 869 921 €, dont 2 745 849€ consacrés au logement (le BASP a obtenu en cours d'année des crédits supplémentaires pour les réservations de logement).

Pour le logement, 159 agents ont pu être logés en 2009, 2 sur le parc saint Cloud/Gobelins, 54 sur le parc culture et 103 sur le parc préfectoral.

La présentation suscite des questions de SUD Culture Solidaires:

*La mise en réserve parlementaire a-t-elle été récupérée en cours d'année ? ***Elle n'a pas été levée, mais ce gel de crédits a été compensé par des mesures nouvelles.***

*Comment expliquer la baisse des crédits consommés pour le programme 224-01 du titre 2 pour l'administration centrale ? nous sommes passés de 78,7% de consommés en 2007 à 62,05% en 2009. Où sont transférés les crédits non consommés ? ***Cela correspond aux dépenses liées aux accidents du travail, les crédits non consommés ont été rendus.***

*Il existe une ligne protection sociale complémentaire pour l'administration centrale (139 440€), mais pas pour les services déconcentrés. ***La somme indiquée couvre tous les agents, services déconcentrés et EP compris.***

*Pour les services déconcentrés:

Pourquoi n'y a-t-il aucune demande de prestation, aucune dépense médicale, ni pour la restauration en Corse?

Pour la restauration, le constat est identique pour les DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane). En matière de restauration, il devrait tout de même y avoir les dépenses liées à la subvention interministérielle. Il n'est pas normal que les agents ne puissent bénéficier d'une aide pour les repas. Apparemment il n'existe pas de restauration inter administrative sur ces territoires, mais par souci d'égalité, il est important de trouver une solution pour compenser cette absence de restauration collective.

Pourquoi une diminution de moitié pour les dépenses en restauration pour la Réunion ?

Il est par ailleurs inquiétant de constater une telle hausse des dépenses liées aux frais médicaux et accidents de travail pour les DRACS.

Pour les services déconcentrés, le BASP peut apporter une réponse à une demande, mais s'il n'y en a pas, il est difficile d'y répondre.

➤ **Bilan d'activité 2009 du service social :**

SUD Culture Solidaires constate, pour 2009, une augmentation des personnes reçues. Elles représentent 7% de la population du ministère, avec une augmentation de demandeurs retraités ou pensionnés en situation de précarité. Les problèmes financiers sont largement

majoritaires. Les demandes liées aux risques psychosociaux sont en augmentation, pour SUD Culture Solidaires, cette situation découle des restructurations de services imposées par la RGPP. A la lecture de ce bilan, nous ne pouvons que constater la paupérisation des agents du MCC, notamment ceux de catégorie C. Les représentants de SUD réitèrent la demande de présenter ce bilan au CTPM, pour que les personnalités politiques de ce ministère soient mis en face de la réalité sociale des agents, et pour démontrer, si c'est encore à démontrer, que les revendications syndicales d'une hausse des salaires et du budget de l'action sociale sont tout à fait justifiées pour améliorer les conditions de vie des agents.

L'administration est d'accord pour faire figurer ces données dans le bilan social qui sera présenté au CTPM.

➤ **Budget Prévisionnel 2011-2013**

Le budget 2010 est reconduit en l'état, mais sans les mesures nouvelles, ce qui se traduit par une baisse. SUD Culture Solidaires a dénoncé ce budget. Les mesures nouvelles auraient du être pérennisées. Par rapport à 2009, c'est plus d'1 200 000€ en moins pour le logement et plus de 50 000€ pour la restauration. La contribution FIPHFP de 1.6M €, exigée par la loi quand le taux d'emploi de personnes handicapées n'est pas atteint, est relativement élevée. L'annonce du gouvernement de réduire de 10% les crédits d'intervention des ministères ne devrait pas avoir de conséquences sur les crédits d'action sociale du ministère de la culture. Mais la déclinaison ministérielle n'est pas encore actée. Dans le contexte actuel d'austérité, l'administration affirme que le maintien à l'euro prêt du budget est déjà un consentement spécifique. Le MCC a pour objectif d'améliorer le niveau d'emploi des personnes handicapées, ce qui entraînera une baisse du montant de la contribution au FIPHFP. Ces crédits ainsi récupérés pourraient être répartis sur les autres postes de l'action sociale. Pour SUD Culture Solidaires, le discours de l'administration rappelant un contexte particulier qui vise à se contenter de ce qu'on a, n'est pas recevable. En matière d'action sociale, les agents du MCC n'ont pas à pâtir des choix gouvernementaux, notamment en matière fiscale, qui sont responsables de la situation économique actuelle.

➤ **Questions diverses**

- La commission secours : renouvellement de ses membres au mois de septembre. Un règlement intérieur sera établi
 - Présidents des associations du MCC : ils ont adressé un courrier au MCC pour que l'association qui accueille la réunion annuelle des présidents puisse bénéficier de décharges de service supplémentaires (actuellement 72h par an).

L'administration accepte d'attribuer 24h supplémentaires, avec possibilité de revoir ce dossier et d'estimer si ce quota correspond bien à la charge de travail engendrée par l'organisation de cette réunion.

Prochain CNAS le 20 janvier 2011